

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er. — Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Etat apporte son soutien financier à la commune de Maupiti pour faciliter la réalisation de l'opération intitulée "Acquisition de 35 citernes individuelles de stockage d'eau", décrite à l'article 2 ci-après.

Art. 2. — Description de l'opération

L'opération consiste en l'acquisition de cuves à eau de 7 500 litres avec accessoires de raccordement au pan de toiture, dont le coût est estimé à 100 560 euros, soit 12 000 000 F CFP.

Art. 3. — Financement

Le plan de financement de l'opération décrite à l'article précédent est arrêté comme suit :

- Equipement des communes (80 %)	80 448 euros, soit 9 600 000 F CFP
- Fonds propres communaux (20 %)	20 112 euros, soit 2 400 000 F CFP

AVENANT financier n° 113-06 du 5 octobre 2006 à la convention n° 152-98 du 13 juin 1998 relative à la gestion du foyer d'action éducative.

Entre :

- l'Etat, représenté par Mme le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Et :

- l'association Te Pare, dont le siège social est à Punaauia, Outumaoro, représentée par son président M. André Maille,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er. — Conformément aux stipulations de l'article 3 de la convention n° 152-98 du 13 juin 1998, le présent avenant est destiné à permettre le versement par l'Etat (ministère de la justice, direction de la protection judiciaire de la jeunesse) d'une partie de la subvention de fonctionnement au foyer d'action éducative, géré par l'association Te Pare, au titre de l'exercice 2006.

Le montant de cette subvention d'exploitation allouée au foyer d'action éducative a été arrêté pour 2006 à la somme de 68 561 210 F CFP, soit 574 542 euros. L'Etat (ministère de la justice, protection judiciaire de la jeunesse) est amené à verser seulement 50 % de cette subvention, l'autre partie étant versée par le pays.

Art. 2. — Une première subvention d'un montant de 215 265 euros, soit 25 687 947 F CFP, est accordée à l'association Te Pare par l'Etat (ministère de la justice, protection judiciaire de la jeunesse) pour le fonctionnement du foyer d'action éducative au titre de l'année 2006.

Art. 3. — Cette subvention fera l'objet d'un seul versement.

Dans la limite des crédits disponibles et sous réserve des crédits inscrits en loi de finances, le solde de la subvention définitive sera versé au bénéficiaire avant le 30 novembre 2006.

Art. 4. — La dépense est imputable, pour l'année 2006, sur :

Budget 210 : Ministère de la justice.

Programme 182 : Protection judiciaire de la jeunesse.

Action 03 : Soutien.

Sous-action 34 : Administration centrale, directions régionales et départementales (hors CPER).

Catégorie 64 compte PCE 654121 : Transferts directs aux associations et fondations, fonctionnement ou non différenciés.

Art. 5. — Le bénéficiaire de la subvention adressera au haut-commissariat (direction des actions de l'Etat, bureau des affaires sociales, des infrastructures et du développement) et à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse en Polynésie française le compte-rendu d'activité et le bilan comptable 2006 pour le 30 avril 2007 au plus tard.

**ACTES DES AUTORITES
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

COURS DES CHANGES

pour l'application des droits et taxes de douane
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961)

(Période du 26 octobre au 8 novembre 2006 inclus)

CODE DEVISE PAYS	DEVICES	Cours en francs pacifiques
EUR Euro.....	1 euro	119,33
USD Etats-Unis d'Amérique.....	1 dollar U.S.	95,15
AUD Australie.....	1 dollar australien	72,02
CAD Canada.....	1 dollar canadien	84,15
CHF Suisse.....	1 franc suisse	74,97
DKK Danemark.....	1 couronne danoise	16,01
GBP Grande-Bretagne.....	1 livre sterling	178,06
HKD Hong Kong.....	1 dollar	12,23
JPY Japon.....	1 yen	0,80
NOK Norvège.....	1 couronne norvégienne	14,23
NZD Nouvelle-Zélande.....	1 dollar néo-zélandais	63,03
SEK Suède.....	1 couronne suédoise	12,97
SGD Singapour.....	1 dollar singapour	60,39
FJD Fidji.....	1 dollar fidjien	54,51
THB Thaïlande.....	1 baht	2,56
CNY Chine.....	1 yuan	12,04
KRW Corée.....	1 won coréen	0,10
IDR Indonésie.....	1 roupie indonésienne	0,01